



La maternité et contrat de travail

Par **praline**, le **06/01/2009** à **11:05**

Bonjour je suis en arret de travail depuis le 19 juin 2008, mon congé maternité a commencé le 17 septembre et je dois reprendre le travail le 20 janvier, mais durant tout ce temps mon employeur ne m'a pas envoyé de bulletin de salaire et n'a pas voulu me donner le complément de mes demi-journée, pourant j'ai téléphoné à la mutuelle (AG2R) et ils m'ont dit qu'il aurait du me les verser. comment faire pour que tout ça soit à jour?? et mon patron ne veut pas me changer mes horaires comment faire?? puis je le mettre au prud'homme?? je travaille en boulangerie... et je n'ai meme pas accès à la convention collective... rien est accroché au mur. j'appréhende mon retour. pourtant quand je lui ai dis que j'étais enceinte il a changé mes horaires, mais ne m'a pas changé sur le contrat de travail, je n'ai eu qu'une feuille volante, est ce qu'il avait le droit?? si je faisais un accident entre temps je n'étais meme pas couvert?? Et la personne qui me remplace à la boulangerie à mes horaires de la feuille volante, mais normalement elle aurait du avoir ceux de mon contrat de travail non??? comment faire aidez moi, prud'homme ou pas??? je ne veux pas me tromper. Merci d'avance et à très vite.